Dans le cadre de la liberté de gestion reconnue à l'entreprise, cette dernière a le droit de diminuer sa charge fiscale en évitant de créer la matière imposable et d'opter pour la solution la moins imposée. Ce droit permet d'abord au gestionnaire d'exploiter l'activité imposable dans le cadre juridique de son choix, mais d'une façon générale, il lui permet la pratique de la gestion fiscale.

L'objet du présent travail est de mettre l'accent dans un premier temps sur les objectifs de la gestion fiscale, les conditions de sa mise en œuvre ainsi que ses limites. Après quoi, l'attention sera focalisée sur une analyse du système fiscal marocain afin de répondre à la question principale de notre recherche : « ce système offre-t-il aux entreprises la possibilité de gérer l'impôt ? La réponse à cette question amène à se poser une autre « Qu'en est-il de la pratique de la gestion fiscale au Maroc ? ».